

Thierry MARTEAU  
Sylvie LESTIC  
*Commissaires aux Comptes  
Experts comptables*

LAVAL : Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - BP 2012  
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25  
E-mail : sodef@sadeco-laval.fr

**ENSEMBLE SCOLAIRE DON BOSCO**  
Siège social :  
16 Boulevard Anatole France - BP 55  
53102 MAYENNE Cédex

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 juillet 2023

**AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES**



Siège social : Z.A. de l'Huileries - 142, rue Thomas A. Edison - BP 40074 - 53102 MAYENNE CEDEX - Tél. 02 43 00 45 44  
E-mail : accueil.mayenne@sodef-audit.fr  
SAS d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique  
SAS au capital de 76 224,51 € - RCS Laval 348 219 726 - N° TVA Intracommunautaire : FR 36 348 219 726  
RIB : BPGO Mayenne - IBAN : FR76 1380 7007 6914 3210 1347 042 - BIC : CCBPFRPPNAN

**ENSEMBLE SCOLAIRE DON BOSCO**

Siège social : 16 Boulevard Anatole France – BP 55 – 53102 MAYENNE Cédex

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 juillet 2023**

---

A l'assemblée générale de l'association Ensemble Scolaire Don Bosco,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ensemble Scolaire Don Bosco relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Ensemble Scolaire Don Bosco à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> août 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 5.1 de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables, conformément aux dispositions particulières concernant les associations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 13 novembre 2023.

**SODEFI AUDIT**  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique*  
Représentée par Thierry MARTEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry MARTEAU', written over the printed name.

## Groupe Scolaire Don Bosco

Actif		Au 31/07/2023			Au 31/07/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	10 728	10 728		
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	26 626	13 268	13 358	
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>37 354</b>	<b>23 996</b>	<b>13 358</b>		
	Immobilisations corporelles	Terrains	184 529	51 670	132 858	132 858
		Constructions	18 772 287	12 519 588	6 252 699	6 614 529
		Inst. techniques, mat.out.industriels	4 137 420	3 313 841	823 578	769 498
Immobilisations corporelles en cours		413 938		413 938	91 594	
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>23 508 175</b>	<b>15 885 100</b>	<b>7 623 075</b>	<b>7 608 480</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	856		856	856	
	Autres titres immobilisés				20 940	
	Prêts					
	Autres	2 024		2 024	2 024	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 881</b>		<b>2 881</b>	<b>23 821</b>	
<b>Total I</b>		<b>23 548 411</b>	<b>15 909 097</b>	<b>7 639 314</b>	<b>7 632 301</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours		36 283		36 283	25 326
	Créances <sup>2h</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	93 460	10 704	82 756	113 801
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	458 713		458 713	343 064
	<b>TOTAL</b>	<b>552 174</b>	<b>10 704</b>	<b>541 470</b>	<b>456 865</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	900 000
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		1 175 583		1 175 583	1 607 357	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		54 476		54 476	41 400	
<b>Total II</b>		<b>3 318 517</b>	<b>10 704</b>	<b>3 307 813</b>	<b>3 030 949</b>	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>26 866 929</b>	<b>15 919 801</b>	<b>10 947 128</b>	<b>10 663 251</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



## Groupe Scolaire Don Bosco

<b>Passif</b>		Au 31/07/2023	Au 31/07/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	4 643 587	4 643 587
	Fonds propres complémentaires	123 356	123 356
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	165 203	165 203	
Report à nouveau	90 189	-384 634	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>243 216</b>	<b>474 824</b>	
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>5 265 553</b>	<b>5 022 337</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	3 053 075	3 265 625	
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>8 318 628</b>	<b>8 287 963</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		36 857
<b>Total II</b>		<b>36 857</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	180 315	212 202
	Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>180 315</b>	<b>212 202</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	1 345 183	1 323 534
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	50 226	61 412
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 300	100 920
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	283 600	273 338
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	196 814	56 430
	Autres dettes	264 731	89 397
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	235 326	221 195	
<b>Total IV</b>	<b>2 448 184</b>	<b>2 126 229</b>	
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>10 947 128</b>	<b>10 663 251</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



## Groupe Scolaire Don Bosco

		Du 01/08/2022 Au 31/07/2023	Du 01/08/2021 Au 31/07/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	32 732	32 936
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 762 470	2 534 535
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 430 164	2 291 135
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	5 000	5 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	131 392	117 612
	Utilisations des fonds dédiés	36 857	21 339
Autres produits	4 528	4 437	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>5 403 146</b>	<b>5 006 996</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	62 042	69 950
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 287 525	1 906 504
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	206 466	182 003
	Salaires et traitements	1 742 524	1 594 951
	Charges sociales	511 472	472 748
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	722 766	674 282
	Dotations aux provisions	4 381	5 259
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	928	2 604
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>5 538 108</b>	<b>4 908 304</b>
1. Résultat d'exploitation (I-II)		<b>-134 962</b>	<b>98 692</b>



## Groupe Scolaire Don Bosco

		Du 01/08/2022 Au 31/07/2023 12 mois	Du 01/08/2021 Au 31/07/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 716	8 160
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>		<b>6 716</b>	<b>8 160</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	13 978	13 915
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		<b>13 978</b>
2. Résultat financier (III-IV)		<b>-7 261</b>	<b>-5 754</b>
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		<b>-142 223</b>	<b>92 938</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	14 560	6 592
	Sur opérations en capital	374 725	378 333
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>389 285</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	2 796	2 635
	Sur opérations en capital		273
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>		<b>2 796</b>
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		<b>386 489</b>	<b>382 016</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		1 049	131
Total des produits (I + III + V)		<b>5 799 149</b>	<b>5 400 083</b>
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		<b>5 555 933</b>	<b>4 925 259</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>243 216</b>	<b>474 824</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		9 000	
Prestations en nature		42 197	43 340
Bénévolat			
<b>Total</b>		<b>51 197</b>	<b>43 340</b>
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		9 000	
Prestations en nature			
Personnel bénévole		42 197	43 340
<b>Total</b>		<b>51 197</b>	<b>43 340</b>

## 1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des textes fondamentaux de l'Enseignement catholique et des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

L'association pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes.

A cette fin elle pourra réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, le transport, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet principal.

Elle pourra passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

Elle pourra acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance. Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.



## 2 Nature et périmètre des activités sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée selon le tableau ci-après :

	2022-2023	2021-2022
Pré-scolaire	209	193
Ecole	328	337
<b>Total Primaire</b>	<b>537</b>	<b>530</b>
Collège	667	641
<b>Total collège</b>	<b>667</b>	<b>641</b>
Lycée général	312	312
Lycée professionnel	321	330
<b>Total Lycée</b>	<b>633</b>	<b>642</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 837</b>	<b>1 813</b>

## 3 Description des moyens mis en œuvre

L'association entreprend toutes actions qui apparait nécessaires à la poursuite de son objet.

## 4 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice

### 4.1 Faits caractéristiques de l'exercice.

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

### 5.2 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.



## 6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

### 6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée.

Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

## 6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	10 728	-	-	10 728	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	8 489	18 138	-	-	26 627
Immobilisations corporelles	Terrains	184 529	-	-	-	184 529
	Constructions	18 609 077	131 171	3 052	-35 091	18 772 288
	Install. Tech., mat., outillage	3 798 431	171 789	178 941	-51 590	3 842 869
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	27 625	-	-	-	27 625
	Mat bur., informatique, mobilier	246 331	20 596	-	-	266 927
	Immo. Corp. En cours	91 595	409 025	-	123 623	413 939
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	22 957 588	732 581	181 993	-	23 508 176
Immobilisations financières	Participations	857	-	-	-	857
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	20 940	-	20 940	-	-
	Prêts et autres immo. financières	2 024	-	-	-	2 024
		Total IV	23 821	-	20 940	-
	Total général	23 000 626	750 719	202 933	-	23 548 412

## 6.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			18 138 €		
Immobilisations corporelles	86 681 €		732 581 €		
Immobilisations financières					
<b>TOTAL</b>	<b>86 681 €</b>		<b>750 719 €</b>		

## 6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					181 993 €
Immobilisations financières			20 940 €		
<b>TOTAL</b>			<b>20 940 €</b>		<b>181 993 €</b>

## 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	10 728	-	-	10 728
	Autres immobilisations incorporelles Total II	8 489	4 780	-	13 269
Amortissements corporelles	Terrains	51 670	-	-	51 670
	Constructions	11 994 548	528 092	3 052	12 519 588
	Install. Tech., mat., outillage	3 206 122	164 593	178 941	3 191 774
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	27 064	562	-	27 625
	Mat bur., informatique, mobilier	69 703	24 740	-	94 442
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	15 349 107	717 987	181 993	15 885 100
	<b>Total général</b>	<b>15 368 324</b>	<b>722 766</b>	<b>181 993</b>	<b>15 909 097</b>

## 6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		4 780 €		
Immobilisations corporelles		717 987 €		
<b>TOTAL</b>		<b>722 766 €</b>		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	4 780 €		
Immobilisations corporelles	717 987 €		
<b>TOTAL</b>	<b>722 766 €</b>		

## 6.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			181 993 €
<b>TOTAL</b>			<b>181 993 €</b>

### 6.1.2.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations corporelles	Linéaire	3 ans	4 780 €		
Constructions	Linéaire	20 à 40 ans	528 092 €		
Installations techniques et agencements	Linéaire	3 à 20 ans	164 593 €		
Matériel de transport	Linéaire	5 ans	562 €		
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans	24 740 €		
<b>Total</b>			<b>722 766 €</b>		

### 6.1.3 Produits à recevoir

Région : Subvention d'investissements	95 914 €
Département : subvention d'investissements	28 241 €
Département : Subvention de fonctionnement	10 003 €
Commune Subvention :	184 776 €
Factures à établir :	63 106 €
Trésorerie Intérêts à recevoir sur placement financiers	16 885 €
Autres divers produits à recevoir	<u>29 657 €</u>
	428 582 €

## 6.1.4 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	9 119	3 443	1 858	10 704
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 119</b>	<b>3 443</b>	<b>1 858</b>	<b>10 704</b>

## 6.1.5 Charges constatées d'avance

Elles sont liées exclusivement à l'exploitation

## 6.2 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

### 6.2.1 Tableau des variations des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	4 643 587 €				4 643 587 €
Fonds propres avec droit de reprise	123 356 €				123 356 €
Ecarts de réévaluation					
Réserves	165 204 €				165 204 €
Report à nouveau	-384 634 €	474 824 €			90 189 €
Excédent ou déficit de l'exercice	474 824 €	- 474 824 €	243 216 €		243 216 €
<b>Situation nette</b>	<b>5 022 337 €</b>		<b>243 216 €</b>		<b>5 265 552 €</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 265 625 €		162 175 €	374 726 €	3 053 074 €
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>8 287 962 €</b>		<b>405 391 €</b>	<b>374 726 €</b>	<b>8 318 626 €</b>

### 6.2.2 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds propres statutaires</b>				
— Valeur patrimoine intégré	953 841 €			953 841 €
— Apports sans droit de reprise	3 689 747 €			3 689 747 €
<b>Fonds propres complémentaires</b>				
— Fonds de trésorerie	123 356 €			123 356 €

### 6.2.3 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1<sup>er</sup> exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

**Tableau des subventions d'investissements**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Montant nominal :</b>				
Affectées à des biens non renouvelables	7 631 385	162 175		7 793 560
Affectées à des biens renouvelables	-			
<b>TOTAL</b>	<b>7 631 385</b>	<b>162 175</b>	<b>-</b>	<b>7 793 560</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat :</b>				
Affectées à des biens non renouvelables	4 365 760		- 374 726	4 740 486
Affectées à des biens renouvelables				
<b>TOTAL</b>	<b>4 365 760</b>	<b>-</b>	<b>- 374 726</b>	<b>4 740 486</b>
<b>Solde net en fonds propres :</b>				
Affectées à des biens non renouvelables	3 265 625	162 175	374 726	3 053 074
Affectées à des biens renouvelables	-			
<b>TOTAL</b>	<b>3 265 625</b>	<b>162 175</b>	<b>374 726</b>	<b>3 053 074</b>

## 6.3 Fonds dédiés

### 6.3.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations (1)							
Leonardo 16-18	8 517 €		8 517 €				
Leonardo 18-20	0 €		0 €				
Leonardo 20-22	28 340 €		28 340 €	7 494 €			
Contributions pour renouvellement des immobilisations							
Contributions financières d'autres organismes							
<b>TOTAL</b>	<b>36 857 €</b>		<b>36 857 €</b>	<b>14 329 €</b>		<b>36 857 €</b>	



Annexe

### 6.3.2 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	212 203 €	938 €	32 825 €	180 315 €
<b>TOTAL</b>	<b>212 203 €</b>	<b>938 €</b>	<b>32 825 €</b>	<b>180 315 €</b>

#### 6.3.2.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	180 315 €		180 315 €
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, s'élève à 180 315 € pour les salariés de droit privé. Ce montant est comptabilisé en provisions pour risques et charges pour la totalité.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à 64 ans si le nombre de trimestres est atteint. Le nombre de trimestre est calculé selon le postulat suivant : date d'entrée dans la vie active : 20 ans pour les non-cadres, 23 ans pour les cadres.

- Taux d'actualisation : 3.9 %
- Taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %
- Taux de charges sociales : 37 %



Annexe

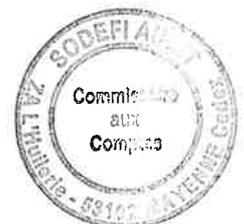
## 6.4 Dettes

### 6.4.1 Précision sur les autres dettes

	Nature	Total8
Facture non parvenues	Exploitation	33 868 €
Dettes sociales	Exploitation	135 780 €
Dettes fiscales	Exploitation	41 432 €

### 6.4.2 Produits constatés d'avance

Fonds social à affecter	2 910 €
Subventions diverses	24 365 €
Forfaits externats Lycées	208 053 €
	<hr/>
	<b><u>235 328 €</u></b>



Annexe

## 6.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances (1)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (2)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus de 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :								
Créances rattachées à des participations				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Prêts (1)				Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Autres				Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine	1 345 183 €	201 798 €	571 215 €	572 170 €
Créances Clients et Comptes rattachés	93 460 €	93 460 €		- à plus de 1 an à l'origine				
Autres	458 713 €	458 713 €		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	50 226 €	50 226 €		
Charges constatées d'avance	54 476 €	54 476 €		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	72 300 €	72 300 €		
				Dettes fiscales et sociales	283 600 €	283 600 €		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	196 814 €	196 814 €		
				Autres dettes (3)	264 731 €	264 731 €		
				Produits constatés d'avance	235 326 €	235 326 €		
<b>TOTAL</b>	<b>606 649 €</b>	<b>606 649 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 448 180 €</b>	<b>1 304 795 €</b>	<b>571 215 €</b>	<b>572 170 €</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	191 284 €			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	169 635 €			
				(3) Dont ..... <b>garanties par des suretés réelles</b> (indication des postes concernés)				

## 7 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

### 7.1 Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
<b>Gestion propre (= libre)</b>		
1 Etablissement scolaire Don Bosco		240 913 €
2 CFF Don Bosco		2 303 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>243 216 €</b>

## 7.2 Produits du compte de résultat

### 7.2.1 Produits de tiers financeurs

### 7.2.2 *Concours publics et subventions d'exploitation*

#### **Concours publics**

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

#### **Subventions**

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

**Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.**

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### **Tableau des subventions et concours publics**

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		82 889 €	1 971 367 €		151 150 €
Subvention d'exploitation		32 602 €	117 269 €	41 128 €	33 760 €
Subvention d'investissement					

#### **7.2.3 Contributions financières**

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité

Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

### 7.3 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

#### Reprises

- Sur dépréciations des créances douteuses : 33 K€
- Sur provisions pour risques et charges : 2 K€

Transferts de charges : 96 K€

### 7.4 Charges du compte de résultat

### 7.5 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

### 7.6 Résultat exceptionnel

Le résultat est principalement composé de la Quote-part de subvention rapportée au compte de résultat.

### 7.7 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- Interventions Bénévoles : Ces intervention ont été valorisées pour 2021/2022 à 42.2 K€ correspondant à 2 442 heures au SMIC horaire 2022 charges sociales incluses (taux 50 %).

## 8 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

### *Honoraires des commissaires aux comptes*

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 235 €	
Au titre d'autres prestations		
<b>Honoraires totaux</b>	<b>5 235 €</b>	



## 9 Autres informations dont opérations et engagements envers les dirigeants

### 9.1 Informations relatives aux dirigeants

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 0 € pour l'exercice clos au 31 juillet 2023.

## 10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Directeurs et directeurs adjoints	4
Responsable de centre de formation	-
Formateurs	1
Autres personnels à contrat à durée indéterminée	54
<b>Total</b>	<b>59</b>